



Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 069-19

Objet : RD - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges relative à la réalisation de missions de travaux et études sur des bâtiments situés à Aillons-Margeriaz 1400

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération n° 069-19

objet **RD - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges relative à la réalisation de missions de travaux et études sur des bâtiments situés à Aillons-Margeriaz 1400**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que dans le cadre du développement touristique des stations des Bauges, il a été décidé de réaliser des études et travaux pour les bâtiments situés aux Aillons-Margeriaz 1400, dont un bâtiment principal qui accueille plusieurs locataires (bar-self, ESF, boutique, SEM des Bauges) propose des salles hors-sacs et des sanitaires. Ce bâtiment nécessite des mises en conformité et des travaux d'entretien.

Afin d'optimiser les délais de réalisation des travaux, le Syndicat mixte des Stations des Bauges, maître d'ouvrage, a sollicité Grand Chambéry afin de conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage dans l'objectif de faire réaliser en son nom, pour son compte et sous son contrôle les procédures réglementaires, les études et travaux sur les bâtiments aux Aillons-Margeriaz 1400.

Les travaux consistent en :

- l'installation d'une centrale de traitement d'air et le rapport de vérification,
- la réfection de l'intérieur des toilettes à l'étage en raison d'un problème d'étanchéité,
- la réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse du bloc sanitaire.

Les études consistent en :

- la réalisation des relevés de plans de cinq bâtiments (bâtiment principal, sanitaires, salles hors sacs, locaux techniques, accueil enfants), plans topographiques, et de réseaux humides et secs,
- la réalisation d'un diagnostic patrimonial pour cinq bâtiments,
- le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour étudier le changement de classe ERP (établissement recevant du public) et adapter le programme de mise en conformité du bâtiment d'accueil.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération est de 74 000 € HT.

Le financement sera assuré par Grand Chambéry et à l'issue, un bilan de l'opération sera présenté au maître d'ouvrage. Le Syndicat mixte des stations des Bauges remboursera les dépenses sur présentation d'appels de fonds.

Pour cette délégation de maîtrise d'ouvrage, le Syndicat mixte des stations des Bauges versera à Grand Chambéry une rémunération de 8 000 € HT.

Considérant les moyens dont dispose Grand Chambéry, notamment humains, pour mener à bien cette opération,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges pour les travaux et études sur des bâtiments situés à Aillons-Margeriaz 1400,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 069-19

Objet de l'acte :	RD - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges relative à la réalisation de missions de travaux et études sur des bâtiments situés à Aillons-Margeriaz 1400
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	02 mai 2019
Annexe(s) :	convention mandat smsb

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H21669H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21669H1

Date de transmission en Préfecture :	13 mai 2019
Date de réception en Préfecture :	13 mai 2019